

Le secteur bancaire au Luxembourg

I. Bref historique

D'aucuns considèrent que l'activité bancaire du Luxembourg a commencé dans la première moitié du 19^e siècle où le Luxembourg était encore rattaché politiquement et économiquement à l'Union douanière allemande (Zollverein). A côté des notaires qui étaient considérés comme les véritables banquiers, des banquiers privés dont l'activité était au début plutôt un commerce d'appoint, commençaient peu à peu à se spécialiser dans les opérations de banque de plus en plus lucratives.

C'est durant la deuxième moitié du 19^e siècle qu'apparaissent les premiers établissements bancaires, avec l'ouverture entre autres de la Banque Internationale à Luxembourg et de la Caisse d'Epargne de l'Etat. Quoique cette période soit marquée par des "krachs" retentissants et des conflits entre certaines banques nouvellement constituées, la première banque étrangère vient en 1893 ouvrir une succursale à Luxembourg, la Société Générale Alsacienne de Banque.

La première moitié du 20^e siècle est marquée elle

aussi par des turbulences spectaculaires avec les crises de la Première et de la Deuxième guerre mondiale et de la grande crise de 1929. Mais c'est durant cette période qu'on voit surgir certaines initiatives des autorités luxembourgeoises. Ainsi en 1922: un traité économique est signé avec la

Belgique; ce traité a permis de donner un nouvel élan tant sur le plan économique que sur le plan financier.

en 1929: une loi sur les sociétés holding est mise en vigueur; cette loi permet aux sociétés de participations d'échapper à la double imposition.

après la Deuxième guerre mondiale, une bourse de valeurs mobilières est créée à Luxembourg: le gouvernement accorde aux banques la contrevaletur de leur placement forcé en Allemagne, afin qu'elles puissent faire face à leurs engagements.

en 1945: le Commissariat aux Contrôles des Banques est créé.

Enfin c'est au cours des années 60 que commence la véritable histoire de la place financière du Luxembourg. L'introduction de certaines restric-

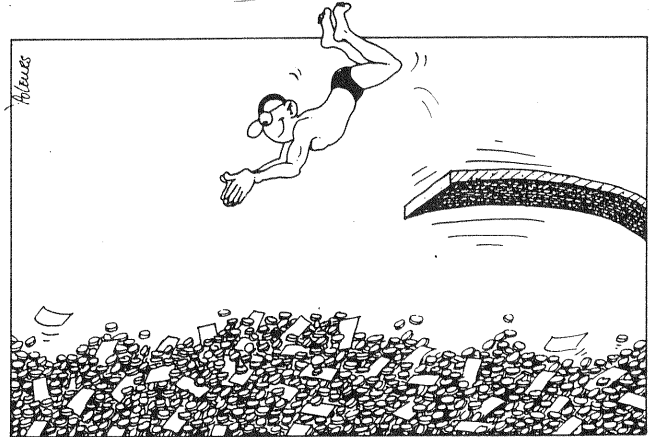
tions sur le marché des capitaux aux Etats-Unis et en R.F.A., favorise dans un premier temps le développement du marché des capitaux à moyen et à long terme ou marché de l'euro-obligation où les banques luxembourgeoises remplissent à ce stade avant tout des fonctions administratives. A partir de 1968, les banques deviennent également de plus en plus actives sur l'euro-marché et sur le marché des euro-crédits syndiqués.

L'afflux des banques sur la place financière du Luxembourg débute durant les années 70. Alors qu'on ne comptait que 37 établissements en 1970, ce nombre s'était accru à 108 en 1979. Ce sont avant tout les banques d'origine allemande qui viennent s'installer au Luxembourg. A relever que ces dernières contribuent d'une manière significative au développement des euro-crédits syndiqués.

Il ne faut pas oublier que l'effort de diversification des opérations traitées par les banques se manifeste dès 1974. Ainsi, les banques traitent des opérations comme le leasing, le financement des exportations, la gestion de portefeuille, l'émission et la vente de certificats de dépôts, (etc.) pour n'en citer que quelques unes.

La crise mondiale économique du début des années 1980 ralentit le développement et l'arrivée de nouvelles banques. En fait, les banques s'étaient engagées considérablement dans les pays du Tiers Monde, crédits qui rapportaient des marges d'intérêts élevées. Ces pays se sont surendettés au

cours des années précédentes et ne peuvent plus honorer leurs engagements. Dès lors les banques doivent constituer des provisions pour couvrir le risque d'un éventuel non-remboursement. En plus les marges d'intérêts sont devenues plus faibles, les fluctuations des cours de change plus fréquentes (avant tout le dollar américain), etc.



Face à ces problèmes les banques cherchent récemment à développer de nouvelles activités, comme le "Private Banking", le "dealing", et le traitement d'instruments financiers nouveaux (dans une moindre mesure cependant) (Financial futures, future rate agreements, option, RUF/NIF, etc.).

II. Evolution et importance du secteur bancaire dans l'économie luxembourgeoise

Tableau 1:
Origine géographique des établissements bancaires et d'épargne établis au Luxembourg

	Nombre des établissements	Lux/Belgique	Allemagne (RFA)	France	Italie	Suisse	Scandinavie	Etats-Unis	Japon	Autres pays	Joint-ventures
1970	37	14	3	4	-	4	-	7	-	2	3
1971	43	14	6	4	-	4	-	8	-	3	4
1972	51	14	12	4	-	4	-	10	-	3	4
1973	70	14	16	4	-	4	2	16	1	5	8
1974	76	13	16	5	1	4	3	15	2	7	10
1975	76	12	16	5	1	5	3	15	2	7	10
1976	78	12	15	5	2	6	8	12	2	7	9
1977	90	12	20	6	3	6	10	13	3	8	9
1978	97	12	24	6	4	6	13	12	4	8	8
1979	108	12	28	6	5	6	14	11	4	12	10
1980	111	12	29	6	5	7	14	11	4	12	11
1981	115	13	29	7	6	7	14	11	4	12	12
1982	115	13	30	8	7	8	14	10	4	12	9
1983	114	12	31	8	7	7	14	11	4	13	7
1984	115	12	28	8	8	7	15	10	5	15	7
1985	118	12	29	7	8	7	16	11	6	16	6
1986	122	12	30	8	9	8	16	11	7	15	6

Autres pays (1986): Israël 4; Pays Arabes 3; Brésil 2; Liban 1; Chine (Rép.Pop.) 1; Pologne 1; Portugal 1; URSS 1; Vatican 1

Joint ventures multi-nationales: Banques dans lesquelles aucun actionnaire ou groupe d'actionnaires de la même nationalité ne détient plus de 50% du capital.
source IML

1. EVOLUTION

Les deux tableaux ci-dessous montrent d'une part l'évolution du nombre des banques ventilées d'après leur origine géographique et d'autre part l'évolution de leur somme de bilan.

Tableau 2:

Evolution de la somme de bilan en mia de francs

en fin de période		taux de croissance par rapport à l'année précédente
1976	1709	
1977	2115	23,7
1978	2509	18,6%
1979	3253	29,6%
1980	3917	20,4%
1981	5081	29,7%
1982	5987	17,8%
1983	6592	10,1%
1984	7331	11,2%
1985	7628	4,0%
1986 août	7676	0,6%

source IML

On peut faire les commentaires suivants:

- Le nombre de banques stagne une première fois de 1974 à 1976 inclus. Les raisons se situent à deux niveaux. Tout d'abord les banques américaines ont diminué leurs activités à Luxembourg. En fait ces dernières étaient venues à Luxembourg pour satisfaire une clientèle locale et pour voir si leurs

TABLEAU 3

SOMME DES COMPTES DE PROFITS ET PERTES DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET D'ÉPARGNE

Rubrique des débits et crédits	millions de francs						
	Résultats globaux des établissements autorisés à Luxembourg						
	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
1	2	3	4	5	6	7	
1 Intérêts et dividendes perçus	699 449	578 423	661 542	659 869	633 371	633 792	
2 Intérêts bonifiés	635 678	501 612	579 470	571 174	557 555	550 151	
3 Marge sur intérêts	63 771	76 811	82 072	88 695	75 816	83 641	
Résultat net:							
4 sur réalisations de titres	3 233	3 312	2 971	6 115	3 145	6 221	
5 sur commissions	3 021	4 763	5 945	7 980	4 186	6 073	
6 sur opérations de change	6 643	6 342	1 698	6 078	1 020	5 247	
7 sur divers	1 465	1 864	1 911	1 539	1 319	1 032	
8 Résultat brut	78 133	93 082	94 597	110 407	85 486	102 214	
9 Frais de personnel	11 006	13 766	15 049	16 751	12 806	14 189	
10 Frais d'exploitation	6 079	7 130	8 319	9 885	6 671	8 085	
11 Impôts divers, taxes et redevances	1 932	2 175	2 147	2 336	2 068	2 148	
12 Amortissements sur imm. non-fin.	1 135	1 317	1 534	1 805	1 147	1 413	
13 Résultat avant provisions	57 381	68 704	67 548	79 630	62 994	76 379	
14 Provisions et amortissements sur disponible, réalisable et immobilisé financier							
15 Extournes de provisions	45 618	58 669	54 277	63 639	53 099	61 893	
16 Constitution nette de provisions	4 771	6 063	7 074	9 324	6 975	9 297	
	40 847	52 606	47 203	54 515	46 124	52 596	
17 Résultat après provisions	16 534	16 098	20 345	25 115	16 870	23 783	
18 Impôts sur le revenu et les bénéfices	8 759	8 192	9 616	11 817	8 254	11 083	
19 Résultat net	7 775	7 906	10 529	13 298	8 616	12 700	

Indicateurs significatifs

	en % de la somme moyenne des bilans			
	A	B	C	D
A Frais généraux (lignes 9 à 12)	0,35	0,39	0,39	0,41
B Résultat avant provisions	0,97	1,10	0,98	1,06
C Provisions et amortissements	0,69	0,84	0,68	0,72
D Résultat après provisions	0,28	0,26	0,30	0,33

	en % du résultat brut			
	E	F	G	H
E Marge sur intérêts	81,6	82,5	86,8	80,3
F Revenus nets sur opérat. de change	8,5	6,8	1,8	5,5
G Revenus nets sur commissions	3,9	5,1	6,3	7,2
H Frais généraux (lignes 9 à 12)	26,6	26,2	28,6	27,9
I Constitution nette de provisions	52,3	56,5	49,9	49,4
J Impôts sur le revenu et les bénéfices	11,2	8,8	10,4	10,7

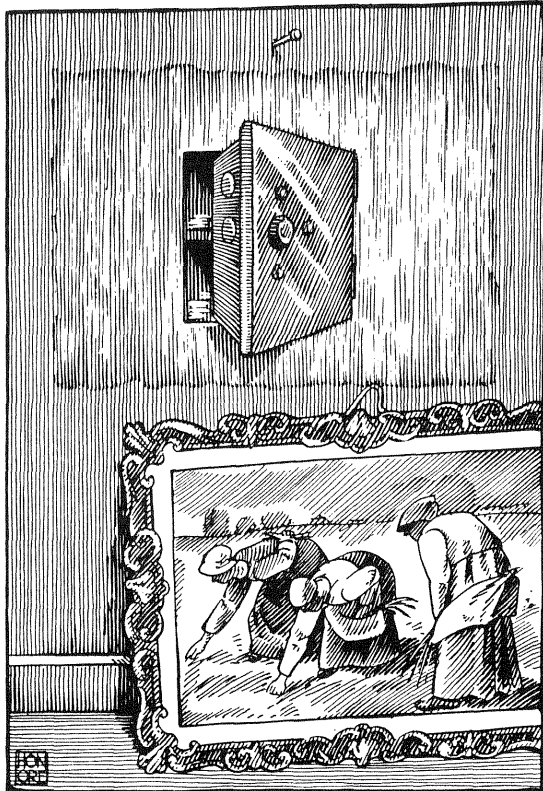
Pour des explications méthodologiques, voir bulletin IML 85/3

TABLEAU 5

SITUATION DE L'EMPLOI DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En fin de période	Dirigents			Employés			Ouvriers			Total du personnel				En % de l'emploi total	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		
Total	1974	413	10	423	2 667	2 420	5 087	49	87	136	3 129	2 517	5 646	3,7	
	1975	434	15	449	2 755	2 503	5 258	56	83	139	3 245	2 601	5 846	3,7	
	1976	482	16	498	2 819	2 571	5 390	65	78	143	3 366	2 665	6 031	3,9	
	1977	561	23	584	2 877	2 678	5 555	70	97	167	3 508	2 798	6 306	4,0	
	1978	653	35	688	2 993	2 840	5 833	82	102	184	3 728	2 977	6 705	4,3	
	1979	707	36	743	3 155	3 006	6 161	73	114	187	3 935	3 156	7 091	4,5	
	1980	793	46	839	3 326	3 262	6 588	64	109	173	4 183	3 417	7 600	4,8	
	1981	845	42	887	3 512	3 509	7 021	55	106	161	4 412	3 657	8 069	5,0	
	1982	911	49	960	3 716	3 773	7 489	58	114	172	4 685	3 936	8 621	5,4	
	1983	948	66	1 014	3 862	3 988	7 850	57	103	160	4 867	4 157	9 024	5,7	
	juin 1984	994	76	1 070	3 889	4 039	8 028	60	105	165	4 943	4 220	9 163	5,8	
	déc. 1984	1 021	84	1 105	3 986	4 129	8 115	62	100	162	5 069	4 313	9 382	5,9	
	juin 1985	1 135	101	1 236	4 020	4 255	8 275	64	101	165	5 219	4 457	9 676	6,0	
	déc. 1985	1 157	101	1 258	4 238	4 549	8 787	69	99	168	5 464	4 749	10 213	6,3	
	juin 1986	1 234	105	1 339	4 399	4 772	9 171	71	99	170	5 704	4 976	10 680	6,6	
	Luxem- bourgeois	1974	191	8	199	2 089	1 633	3 722	43	35	78	2 323	1 676	3 999	70,8
		1975	190	10	200	2 159	1 708	3 867	46	32	78	2 395	1 750	4 145	70,9
		1976	197	11	208	2 220	1 812	4 032	55	34	89	2 472	1 857	4 329	71,8
		1977	226	17	243	2 231	1 906	4 137	60	42	102	2 517	1 965	4 482	71,1
1978		251	21	272	2 288	2 014	4 302	64	43	107	2 603	2 078	4 681	69,8	
1979		263	23	286	2 372	2 135	4 507	56	45	101	2 691	2 203	4 894	69,0	
1980		288	26	314	2 504	2 316	4 820	48	42	90	2 840	2 384	5 224	68,7	
1981		308	26	334	2 629	2 454	5 083	40	38	78	2 977	2 518	5 495	68,1	
1982		330	27	357	2 759	2 637	5 396	42	38	80	3 131	2 702	5 833	67,7	
1983		341	33	374	2 867	2 777	5 644	39	39	78	3 247	2 849	6 096	67,6	
juin 1984		361	34	395	2 882	2 832	5 714	40	42	82	3 283	2 908	6 191	67,6	
déc. 1984		372	41	413	2 940	2 879	5 819	41	40	81	3 353	2 980	6 313	67,3	
juin 1985		433	55	488	2 935	2 939	5 874	43	42	85	3 411	3 036	6 447	66,6	
déc. 1985		430	53	483	3 045	3 121	6 166	48	40	88	3 523	3 214	6 737	66,0	
juin 1986		482	54	536	3 066	3 226	6 292	51	37	88	3 599	3 317	6 916	64,8	
Étrangers		1974	222	2	224	578	787	1 365	6	52	58	806	841	1 647	29,2
		1975	244	5	249	596	795	1 391	10	51	61	850	851	1 701	29,1
		1976	285	5	290	599	759	1 358	10	44	54	894	808	1 702	28,2
		1977	335	6	341	646	772	1 418	10	55	65	991	833	1 824	28,9
	1978	402	14	416	705	826	1 531	18	59	77	1 125	899	2 024	30,2	
	1979	444	13	457	783	871	1 654	17	69	86	1 244	953	2 197	31,0	
	1980	505	20	525	822	946	1 768	16	67	83	1 343	1 033	2 376	31,3	
	1981	537	16	553	883	1 055	1 938	15	68	83	1 435	1 139	2 574	31,9	
	1982	581	22	603	957	1 136	2 093	16	76	92	1 554	1 234	2 788	32,3	
	1983	607	33	640	995	1 211	2 206	18	64	82	1 620	1 308	2 928	32,4	
	juin 1984	633	42	675	1 007	1 207	2 214	20	63	83	1 660	1 312	2 972	32,4	
	déc. 1984	649	43	692	1 046	1 250	2 296	21	60	81	1 716	1 353	3 069	32,7	
	juin 1985	702	46	748	1 085	1 316	2 401	21	59	80	1 808	1 421	3 229	33,4	
	déc. 1985	727	48	775	1 193	1 428	2 621	21	59	80	1 941	1 535	3 476	34,0	
	juin 1986	752	51	803	1 333	1 546	2 879	20	62	82	2 105	1 659	3 764	35,2	

in: Le Monde



opérations sur l'euro-marché pourraient être développées à partir du Luxembourg. Cependant les opérations s'avéraient trop faibles et d'autres centres comme Londres par exemple, présentaient des avantages pour des filiales américaines qui y pouvaient traiter leurs opérations plus facilement et d'une manière plus rentable.

Par ailleurs la situation économique mondiale en général, qui était devenue plus incertaine surtout sous l'impulsion de l'augmentation des prix de pétrole et de l'effondrement du système du Bretton Woods, ne favorisent pas l'implantation de nouvelles banques.

D'autre part la faillite de la banque Herstatt, et les pertes enregistrées par certaines banques dues à des spéculations sur devises, avaient provoqué une certaine inquiétude.

- Une deuxième stagnation du nombre de banque s'étale de 1980-1984. Cette période est marquée par une crise économique internationale. Les pays du Tiers Monde sont surendettés et ne peuvent plus honorer leurs engagements, les taux d'inflation et les taux de chômage sont élevés, etc.

- En ce qui concerne l'évolution de la somme de bilan des banques on constate que le taux de croissance diminue considérablement à partir de l'année 1982, pour n'atteindre plus que 0,6% en 1986 par rapport à 1985. La raison principale est sans doute que l'activité traditionnelle des banques, à savoir les euro-crédits, a perdu de son attrait à cause de la crise économique comme nous l'avons déjà vu précédemment. Certaines banques ont commencé en 1985 à se débarasser des "crédits à problème" et à rechercher de nouvelles activités se retrouvant plutôt au "hors-bilan" (gestion de fortune, dépôt titres, etc.).

En ce qui concerne le tableau retenons ce qui suit:

- Il est intéressant de noter que pendant la première moitié de cette décennie, les comptes de pro-

fits et pertes des banques luxembourgeoises sont marqués par une tendance globale à l'amélioration de la rentabilité. Les raisons en sont multiples.

- L'évolution favorable de la marge sur intérêts s'explique par une meilleure transformation des échéances durant les années suivant 1980. S'y ajoute, à partir de 1981, la constitution massive de provisions pour risques déterminés, notamment géographiques; en fait le stock des provisions ainsi constituées au passif du bilan est non générateur d'intérêts et exerce par là une influence positive sur la marge d'intérêts. Finalement l'influence du "Private Banking" se répercute favorablement sur la marge sur intérêts étant donné qu'elle rend possible une économie d'intérêts à payer.

Par ailleurs, les résultats nets, positifs sur titres et sur commissions sont devenus plus importants, signe d'une réorientation vers les activités sur titres et vers des activités en rapport avec la clientèle privée.

2. RÔLE ET IMPORTANCE DU SECTEUR BANCAIRE DANS L'ECONOMIE LUXEMBOURGEOISE

L'influence du secteur bancaire dans l'économie luxembourgeoise se manifeste à plusieurs niveaux:

- P.I.B

Durant les années 50 et 60 le secteur secondaire jouait le rôle le plus important dans le P.I.B. Peu à peu un décalage s'est opéré du secteur secondaire vers le secteur tertiaire. Parmi le secteur tertiaire ce sont les banques qui ont témoigné d'un développement rapide. Ainsi le secteur bancaire représente en 1985 45,27% du P.I.B, tandis que la part du secteur secondaire ne s'élève plus qu'à 31,92%.

Tableau 1:
Balance des paiements courants en mia flux

	1975	1980	1983	1984	1985
a) Solde de la balance commerciale	-3,9	-17,7	-24,7	-23,4	-17,0
b) Solde de la balance des services	18,0	49,0	84,0	94,2	106,0
dont: services facteurs	10,6	32,7	59,0	66,3	76,0
services non-facteurs	7,4	16,3	25,0	27,9	30,0
c) Solde des transferts	-0,9	-1,8	-3,9	-4,0	-4,0
d) Solde de la balance des paiements courants	13,2	29,5	55,4	66,8	85,0

(1983, 84 et 85: chiffres provisoires)

Il ressort du tableau précédent que le bloc des services joue un rôle de plus en plus important dans la balance des paiements. En fait le solde négatif de la balance commerciale est largement compensé par le solde positif de la balance des services. Relevons que dans le bloc des services la part des banques est passée de 4% à 12% de 1975 à 1985.

- marché de l'emploi

Alors qu'en 1975 l'emploi dans le secteur bancaire ne représentait que 3,7% de l'emploi total intérieur au Luxembourg, le taux s'est accru jusqu'à 6,6% en juin 1986.

Encore faut-il remarquer que cette progression s'est réalisée malgré les progrès dans l'organisation administrative des banques, notamment par l'utilisation généralisée d'équipement d'ordinateurs.

Parmi les 10.680 personnes employées dans le secteur bancaire en 1986, 64,8% sont des Luxembourgeois. Reste à relever également que la majorité des cadres dirigeants sont des étrangers.

- impôts

Les impôts payés par les banques restent une source importante en recettes fiscales pour l'Etat luxembourgeois. En témoigne le tableau suivant:

	1980	1983	1984	1985
1) Impôts sur le revenu et le bénéfice des banques (en mio Flux)	6.569	8.192	9.816	11.817
2) Impôts directs prélevés par l'Etat (en mio Flux)	24.300	35.100	37.000	42.200
3) (1) / (2)	27,0%	23,3%	26,5%	28,0%
4) en % des recettes fiscales	13,6%	11,4%	13,1%	14,5%

- effets indirects

Le développement des banques a naturellement marqué les structures commerciales et sociologiques de la capitale du Luxembourg. Le commerce et l'artisanat local profitent de l'implantation des filiales de banques étrangères. La construction ou la location de nouveaux immeubles, ainsi que la vente de matériel de bureau et d'installation ont augmenté sensiblement. Des services, comme le secteur hôtelier et gastronomique, les télécommunications, les assurances, les reviseurs d'entreprises,

les courtiers et agents de change, etc. se sont développés. D'autre part, les journaux de la place ont pu tirer profit du volume croissant de la publicité faite par les banques.

III. Attrait du Luxembourg en tant que place financière

1. Dans le passé

- Les restrictions sur les marchés de capitaux dans certains pays, notamment aux Etats-Unis et en R.F.A.; en fait, l'introduction en 1963 de l'Interest Equalization Tax (I.E.T.) aux Etats-Unis pour essayer de fermer le marché financier américain aux emprunteurs étrangers, et l'introduction en 1964 en R.F.A. de la taxe perçue par retenue à la source sur les coupons de valeurs à revenu fixe détenus par des porteurs non résidents dans le but de combattre l'afflux de capitaux, suite à la forte position du DM, ont favorisé l'arrivée des banques étrangères à Luxembourg.

L'absence d'une banque centrale au Luxembourg et par conséquent le fait qu'il n'y a pas de réserve obligatoire à bloquer par les banques auprès de la banque centrale.

- Le principe du système de banque universelle est complètement réalisé au Luxembourg. Toutes les opérations à court, à moyen et à long terme sont permises aux banques, sans qu'il y ait des contraintes particulièrement ennuyeuses.
- Il n'y a pas de retenu d'impôt à la source ou autres sur les montants payables à des étrangers.
- Le Luxembourg bénéficie d'un système de change libéral.
- La stabilité économique et politique du Luxembourg est souvent évoquée comme attrait.
- Le renforcement du rôle du DM, qui à partir de 1977 est devenu la deuxième monnaie de réserve internationale, et les signes de saturation du marché financier allemand ont fait reprendre l'afflux des banques allemandes sur la place (12 banques allemandes en deux ans et demi, cf. également tableau 1).
- La politique défavorable en matière de crédits dans les pays scandinaves est finalement à l'origine de l'arrivée des banques de ces pays.
- Le secret bancaire luxembourgeois.

2. Actuellement

Certains attraits énumérés ci-dessus ont évidemment disparu au fil des années, d'autres par contre s'y sont ajoutés.

Ainsi la libéralisation des mouvements de capitaux au cours des dernières années, la disparition de certaines restrictions politico-économiques, la concurrence toujours plus accrue entre les centres financiers, sont des indications que le Luxembourg en tant que place financière doit veiller à garder ses attraits.

Parmi les attraits éventuellement nouveaux on peut citer:

- certaines modifications fiscales: abolition de la T.V.A. sur l'or, projet d'abolir les taxes



lors de l'émission d'actions et d'obligations, réduction fiscale accordée aux dirigeants étrangers, imposition plus favorable sur les plus-values non réalisées de l'investissement des fonds propres, élargissement de la base de la provision forfaitaire sur risque de non recouvrement de créances, etc.

- à ne pas oublier la souplesse de l'administration fiscale en matière des provisions constituées en couverture des "risques pays".
- la diversification des opérations traitées par les banques; autrefois l'activité principale des banques se limitait au marché de l'euro-obligation et des euro-crédits. Actuellement les banques entrent de plus en plus dans le secteur du "Private Banking".
- il existe maintenant une "crew" bancaire plus établie à Luxembourg.

GLOSSAIRE

* NIF/RUF Facilité d'émission d'effets (NIF) et facilité renouvelable à prise ferme (RUF)

Accord par lequel un emprunteur peut, sur une période prolongée, tirer des fonds jusqu'à une limite prescrite sous forme d'émissions répétées sur le marché, par exemple, de billets à ordre à trois ou six mois. Si, à un moment quelconque, les effets ne peuvent être placés sur le marché à un prix minimum, un groupe de souscripteurs s'engage à les acquérir à un prix convenu. Le risque éventuel encouru par les banques découle de leur rôle de preneurs fermes de telles émissions. Il existe diverses variantes de RUF, y compris les "RUF transférables" ou "TRUF" (facilités renouvelables à prise ferme comportant un élément de cession) et les facilités à options de tirage multiples donnant à l'emprunteur la possibilité de se procurer des fonds de diverses manières (notamment par euronotes, avances à court terme et acceptations bancaires). Une facilité de certificats de dépôt à taux d'intérêt ajustable (Roly-Poly CD facility) comporte l'émission de certificats de dépôt sur une base analogue aux NIF.

* Financial Futures/Forward Rate Agreements

Contrat à terme de taux d'intérêt

Accord entre deux parties analogue à un dépôt terme contre terme, à cette différence qu'à l'échéance aucun dépôt n'est placé par une partie auprès de l'autre; en revanche, un règlement en espèces est effectué pour couvrir la différence entre le taux d'intérêt convenu et le taux courant du marché.

* Private Banking

Activité d'une banque s'adressant à une clientèle privée, c'est-à-dire à des clients non bancaires.

* Euro-crédits syndiqués

Un prêt non commercial à moyen terme, libellé en une monnaie indépendante des nationalités des prêteurs et des emprunteurs et financé par des ressources à vue ou à court terme empruntées sur le marché des euro-devises; le dollar américain sert cependant presque toujours de référence mais

VI. Résumé

Nous avons essayé de mettre en évidence au long de cet article le développement et l'influence sur l'économie luxembourgeoise du secteur bancaire. Nous avons pu constater d'une part que le développement de ce secteur a été très rapide et d'autre part que le rôle joué dans l'économie nationale a été très important au cours des dernières années.

Par ailleurs, la place financière a gardé pas mal de ses anciens attraits, mais doit veiller constamment à ne pas perdre pied par rapport aux autres centres financiers, en raison d'une concurrence toujours plus ardue.

Il va sans dire que les autorités luxembourgeoises doivent continuer, comme par le passé, à instaurer un environnement favorable du point de vue fiscal, juridique et économique.

l'existence fréquente d'une clause multi-devises permet l'utilisation d'une autre monnaie librement convertible; ce prêt est toujours à taux variable; il est le plus souvent consenti par un syndicat bancaire international; l'opération n'est soumise à aucune contrainte nationale et est nette d'impôt.

* Plus-values neutralisées sur investissement des fonds propres

Immunisation fiscale des plus-values comptables découlant de la conversion en francs d'actifs investis dans une devise du capital d'apport, en contrepartie des moyens propres.

* Bretton Woods

Conférence au lendemain de la seconde guerre mondiale établissant un régime de changes fixes.

* Dealing

p.ex. currency dealing = Devisenhandel, ist der Ankauf bzw. Verkauf von Devisen gegen Inlandsbuchgeld oder gegen andere Devisen zu zwischen den Geschäftspartnern vereinbarten Austauschverhältnissen, den Devisenkursen.



in: Le Monde